

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

21 novembre 2022

---

VISANT À ABOLIR LA CORRIDA : UN PETIT PAS POUR L'ANIMAL, UN GRAND PAS  
POUR L'HUMANITÉ - (N° 329)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 517

présenté par

Mme Galzy, M. Berteloot, M. Cabrolhier, Mme Dogor-Such et M. Meizonnet

-----

**TITRE**

Au titre, substituer au mot :

« abolir »,

le mot :

« interdire »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à modifier le titre de la proposition de loi.

En effet, le mot abolir est lourd de sens et ne doit pas être utilisé à tort et à travers.

Ainsi, pour ne pas mettre sur un pied d'égalité l'abolition de l'esclavage et l'interdiction de la corrida, il convient d'utiliser un autre terme.